

Au lieu d'un épilogue

Les normes juridiques sont créées pour s'appliquer et influencer la condition des individus dans la société. L'application du droit est précédée de deux sortes d'activité logique par lesquelles sont créées des garanties que les actes normatifs seront justement appliqués et réaliseront les résultats désirés. Mais la pratique montre que dans certains cas il est possible qu'en appliquant la loi, l'organe soit subjectif.

C'était le cas de l'assassinat de mon père. D'après moi la sentence était injuste. On n'a pas pris en considération toutes les preuves et tous les faits incontestables. Le Code Pénal d'alors prévoyait pour l'assassinat une punition de 15 ans de prison au moins, et dans les cas extrêmement grave – une peine de mort. Et pour l'assassinat d'un fonctionnaire pendant l'exercice de ses fonctions on a prononcé des sentences ridicules ! D'après moi, pour cette sorte de crime, il faut appliquer la peine la plus lourde pour influencer non seulement sur des exécuteurs de ce forfait, mais aussi sur la conscience de tous les membres de la société pour les convaincre que le Tribunal ne soit pas indifférent à la privation de la vie humaine.

La sentence du tribunal corrompu était appelée devant la Cour Suprême, qui a prononcé un jugement beaucoup plus absurde, en réduisant la punition de Stoyan Barboukov à 12 ans de prison.

Les deux autres accusés, Niko et Tsoni Baharovi, étaient libérés avec un arrêt du Tribunal régional à Roussé. La peine infligée aux criminels était trois mois de prison, mais puisqu'ils avaient été arrêtés pour cette période durant le procès, le Tribunal les a libérés en modifiant la résidence forcée à une caution de 200 léva pour Niko Baharov et une apposition de signature pour Tsoni Baharov (c.à.d. le Tribunal a appliqué l'art.217 du Code de procédure).

Je pense que tous les trois étaient complices dans l'assassinat, dont le scénario était parfaitement écrit du procureur Milan Baltajiev. Plus qu'il avait organisé le crime en payant aux exécuteurs, son poste au Parquet général lui avait donné la possibilité de cacher les preuves et de donner de fausses et contradictoires dépositions (un fait qui, malheureusement, est resté inaperçu) et d'influencer sur les juges par la méthode de la conviction, très populaire à ce temps – avec des régals et des liasses de billets. Stoyan Barboukov était persuadé à prendre à soi toute la culpabilité, et pour cela il était récompensé avec une somme considérable, prise par chantage de notre parent Todor Naydénov. Niko et Tsoni Baharovi devraient porter aussi une peine juste pour le complice dans l'assassinat d'un fonctionnaire et on devrait appliquer l'art.127 du Code Pénal. Malheureusement, la justice s'est avérée malade. Des personnes aux postes dirigeants dans le système, peut-être en se basant sur son expérience, savaient comment cacher des signes et des preuves du forfait qui montraient les exécuteurs et les initiateurs du forfait. Ainsi, au lieu de servir des intérêts de la société, la législation et les institutions servaient un nombre limité de représentants des classes dirigeantes, non pas pour relever et punir mais pour cacher des crimes commis justement par ces gens ou leurs parents et camarades.

Le Tribunal n'a pas prononcé des sentences justes et en plus sa réponse à l'activité aussi était insatisfaisante. La somme de 20000 léva était extrêmement insuffisante pour recouvrir les besoins de notre famille. Tsoni et Niko Baharovi n'étaient pas condamnés à payer des dommages moraux et des dommages des biens.

Une autre action subjective dans le procès était celle du procureur du Parquet général qui avait protesté la sentence de la Cour Suprême mais pendant la séance, il a retenu sa protestation, probablement persuadé dans l'acte de justice du tribunal par son collègue Milan Baltajiev.

Ainsi, jusqu'aujourd'hui, la vérité objective n'est pas relevée. Moi et ma famille, nous la savons, et beaucoup d'autres gens aussi qui me donnaient des renseignements pour la préparation de l'exécution du crime. Malheureusement, la vérité est restée hors du dossier du procès. Ma jeunesse a passé dans les salles d'audience. J'ai rencontré beaucoup d'injustice et de formalité, souvent à cause de la législation de ce temps, d'autre fois à cause des juges, des procureurs et des avocats. Aujourd'hui, je suis vieux, mais je souffre encore pour mes années d'adolescent. Je ne voudrais pas que les générations suivantes aient un destin pareil. J'espère que ce récit pour la mort accidentelle de mon père va laisser une trace dans la conscience de celui qui l'a lu et qu'il sera un avertissement

vers les gens qui veulent un poste dans le pouvoir judiciaire pour que les destins des gens ne soient pas détruits et qu'il n'y ait pas de l'insatisfaction d'une justice mal comprise.

Maintenant, la Bulgarie doit faire un pas décisif – l'adhérence dans l'Union Européenne. L'une des conditions est que notre législation soit harmonisée avec les directives et les exigences de l'Union. Cette nécessité est objective car sans une législation parfaite et sans indépendance et impartialité des institutions, devant la Bulgarie l'avenir n'est pas bon.

Des pensées originales

1. Quels sont ces juges qui convoquent le procès dans l'après-midi. Est-ce qu'ils ne savent pas que les avocats dorment après-midi. (P.L.)
2. Le Tribunal est sage, il peut et sait tout faire. (E.N.)
3. Tu vas payer à un avocat qui ne cesse pas de parler. (S.Z.)
4. Qui ne sait pas aboyer, nous aboyons au lieu de lui et il nous paye pour le faire. (E.T.)
5. Le tribunal est élastique, il dépend avec quelle archine va mesurer. (S.K.)
6. Il prend aussi mais il est très intelligent. (N.S.)
7. L'avocat dit à son client : « Sois gentilhomme ! » (N.S.)
8. Le tribunal est très sage, il peut dire : « Le témoin est parent de l'accusé et ne peut pas donner de vraie information » et l'inverse : « Le témoin est parent et sait mieux. »
9. Tu n'as pas donné un jigot, maintenant tu peux donner un porc entier mais il est tard. (E.P.)
10. La timidité est une décoration du visage mais elle a enterré beaucoup de talents. (S.S.)
11. Après l'avocat, une famille de tziganes marche et demande : « Frère, pouvons-nous te payer après le procès ? » L'avocat répond : « Non, le juge exige une quittance pour voir que vous avez payé ».
12. Le fils vers son père : « Papa, j'ai gagné le procès ». Le père répond : « Comment cela, je t'ai entretenu avec ce procès jusqu'à la fin de tes études ». (Tch.)
13. Comment ne connais-tu ce cas ? Il est écrit même dans le Koran ». (N.S.)
14. Le droit est là où il y a de défense. (SS)
15. Qui nous paye, nous le défendons. La société Krup vendait des armes aux allemands aussi qu'aux russes pendant la guerre. (I.A.)